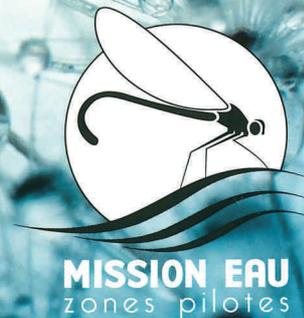


# LA LETTRE DE L'EAU

La Lettre des Missions de protection des eaux souterraines - Secteur Sundgau



## SOMMAIRE

p.1 Actualités

p.2 Contrat Territorial Eau Climat

p.3 Les Coulées d'eau boueuse

p.4 Et après . . . par Eric CHARTON

### CONTACT :

Jérôme MIRBACH - CC Sundgau

j.mirbach@cc-sundgau.fr

Mission Eau - Secteur Sundgau

Tél. 03 89 08 36 20



[www.mission-eau-alsace.org](http://www.mission-eau-alsace.org)

Rejoignez nous sur Facebook  
"Mission Eau Zones Pilotes"

## EDIT'EAU



Avec la signature du CTEC, Contrat de Territoire Eau et Climat, nous sommes engagés dans un processus de préservation de l'eau, tant en qualité qu'en quantité. Le cycle de l'eau s'inscrit dans une démarche environnementale globale (circuits courts, biodiversité, transition énergétique, lutte contre le changement climatique...). Vous découvrirez tout cela dans cette Lettre.

Parallèlement, nous allons favoriser la récupération d'eau de pluie, améliorer nos réseaux et nos maillages. Et très progressivement harmoniser nos multiples tarifs pour assurer une équité d'accès à l'eau potable pour tous les habitants de notre Com Com Sundgau.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Gilles FREMIOT

Président de la Mission Eau, Président de la Communauté de Communes Sundgau

## ACTUALITÉS

### CONTRAT DE SOLUTIONS TERRITORIAL

### MISE EN ACTIONS DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ERMES

Dans notre dernier numéro, nous vous avons parlé de la convention de partenariat ERMES signée à Tagolsheim en juin 2019.

Depuis, un gros travail avec la profession agricole a été effectué sur les aires d'alimentation des captages de Tagolsheim, Willer et Spechbach. Celui-ci a débouché sur la rédaction de Contrats de Solutions Territoriaux (déclinaisons locales de la Convention) notamment à Tagolsheim validé par la profession depuis la fin d'année dernière, les 2 autres devraient l'être encore cette année.

Parmi les actions phares, on retrouve la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires ou la promotion de techniques alternatives. Certains résultats sont déjà visibles sur nos analyses d'eau.

### JARDINAGE AU NATUREL

Les Communautés de Communes Sundgau et Sud Alsace Largue se sont engagées en partenariat avec la Maison de la Nature du Sundgau, le SM4 et avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, et du Département du Haut-Rhin dans la

création d'un réseau d'éco-jardinier afin, notamment, de lutter contre les pollutions diffuses de l'eau par les produits phyto-sanitaires.

Cette formation de 5 demi-journées est encadrée par Eric CHARTON, expert en jardinage au naturel que l'on ne présente plus !!

### LES ECO-JARDINIERS



Les éco-jardiniers nouvellement formés deviendront des ambassadeurs de ses bonnes pratiques auprès des habitants du territoire lors de manifestations locales, visites de jardins, animations d'ateliers techniques, conférences, ...

Bonne formation à eux !!!

### RIVIERES HAUTE ALSACE

### 30EME ANNIVERSAIRE DES CRUES DE 1990. . .

L'actualité récente a montré l'impact que peuvent avoir les phénomènes pluvieux extrêmes sur un territoire. L'histoire nous montre que le Haut-Rhin n'a

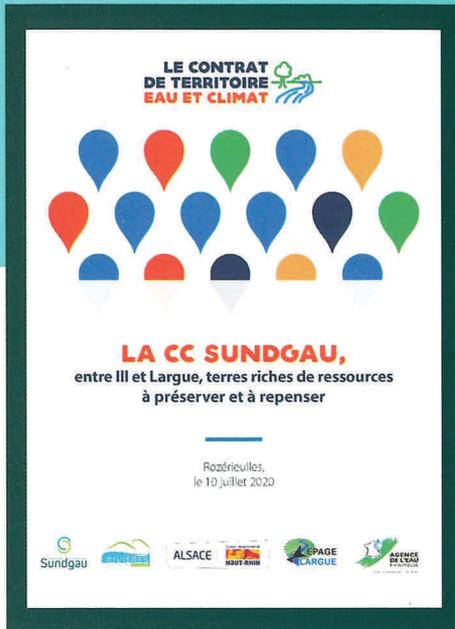
pas échappé à ces phénomènes.

Rivières de Haute Alsace (RHA) nous invite à venir découvrir «Les pieds dans l'eau», une exposition sur les crues et les inondations. Cette exposition a été conçue et réalisée en 2020 à l'initiative de RHA, dans le cadre des commémorations des 30 ans des crues de février 1990, derniers événements majeurs survenus dans le Haut-Rhin.

Plus d'information sur le site <https://rivieres.alsace>

# CONTRAT DE TERRITOIRE EAU CLIMAT

Les effets du changement climatique sont certains et il est nécessaire de mobiliser les acteurs du territoire aux enjeux de l'eau et de la biodiversité. Cette année, la Communauté de Communes Sundgau a été soumise à des restrictions d'usage de la ressource en eau. Des citernages ont été nécessaires afin de permettre la continuité de l'alimentation en eau potable. Les réservoirs de Ferrette et Biederthal ont été particulièrement impactés.



Le 10 juillet 2020, **Michel WILLEMANN**, Président de la Communauté de Communes Sundgau, **Michel HABIG**, Président de Rivières de Haute Alsace et du Syndicat Mixte de l'Ill, **Daniel DIETMANN**, Président de l'EPAGE de la Largue, **Marc HOETZEL**, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ont signé le Contrat de Territoire Eau et Climat.

Le présent contrat, signé pour 4 ans, concerne les 64 communes de la Communauté de Communes Sundgau (48 000 habitants).

## ■ 4 AXES DE TRAVAIL

Le contrat se décline autour de 4 axes principaux :

1. Eau, Climat, Biodiversité : les piliers d'un aménagement de territoire durable et résilient
2. Qualité de l'eau : un enjeu de santé publique et de biodiversité
3. L'eau, une ressource à économiser
4. Eau - Climat : des enjeux à partager

Ce contrat propose un programme recensant près de 40 actions réparties sur 4 ans a été proposé. Parmi elles, on va retrouver, par exemple, l'étude à l'échelle de notre territoire de la trame verte et bleue, un programme d'actions pour la prévention des coulées d'eau boueuse et de l'érosion des sols agricoles, le développement de filières biosourcées ou encore un programme de travaux d'assainissement, des actions autour des captages dégradés du territoire, ...

Elles sont toutes plus ambitieuses les unes que les autres et font intervenir de nombreux partenaires du territoire tels que la Maison de la Nature du Sundgau, l'EPAGE de la Largue ou le Syndicat Mixte de l'Ill pour ne citer qu'eux. De nombreuses entreprises locales et des particuliers seront sollicités pour participer à la «transition» du territoire.

Le volet assainissement et maintien de la qualité du réseau de distribution d'eau potable correspond à plus de 70% de la part totale du montant destiné aux actions du CTEC.

## ■ DES ACTIONS CONCRETES...

Depuis la signature et la mise en place du CTEC, plusieurs actions concrètes et chantiers ont été réalisés. Parmi elles, on peut citer la restructuration de la cour du périscolaire de Hirsingue où le tout bitume a fait place à des espaces végétalisés.

Ce projet pilote s'inscrit dans la lutte contre les îlots de chaleur et l'amélioration de l'infiltration de l'eau dans le sol en le rendant perméable et offre un environnement plus agréable aux enfants.



L'année 2021 s'annonce riche en événements et de nombreuses actions vont voir le jour.

## Zoom...

### Les CTEC

Ils sont principalement destinés à des établissements qui se situent sur territoires jugés prioritaires d'un point de vue adaptation et atténuation face au changement climatique.

Ce partenariat financier avec l'AERM garantit aux signataires une visibilité financière sur 4 années et constitue un véritable levier pour les projets de territoire. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse envisage d'en réaliser une dizaine par an sur l'ensemble du bassin du Rhin et de la Meuse.

## Votre animateur...



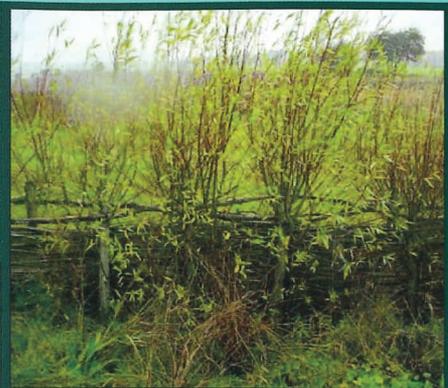
Arrivé fin septembre, David HUBER a rejoint la Communauté de Communes en tant que chargé de mission Contrat de Territoire Eau et Climat.

Il sera chargé de mettre en oeuvre les objectifs et le plan d'action du CTEC en lien avec l'animateur de la Mission Eau.

Il sera un interlocuteur de choix et saura vous guider dans la réalisation de nombreux projets environnementaux.

# DES PRATIQUES POUR MIEUX GERER L'EAU A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS, JUSQU'A LA PARCELLE

La gestion des phénomènes de coulées d'eau boueuse au niveau d'un bassin versant, pour être efficace et durable, doit conjuguer différentes solutions et jouer sur leur complémentarité, d'amont en aval, aussi bien dans les zones urbaines que dans les parcelles agricoles, en combinant le positionnement d'aménagements auxquels doivent être associées des techniques agronomiques ou des modifications des systèmes de culture.



Fascine sur pieux vivants

- source GERIHC0 ENGEES UNISTRA

## Le saviez-vous ?

### L'hydraulique douce

Parmi les dispositifs d'hydraulique douce testés à Schwindratzheim on retrouve :

- Les fascines mortes constituées de fagots de bois morts positionnées entre deux rangées de pieux et ligaturées.
- Les fascines vivantes cumulent le dispositif des fascines mortes et des haies. En fonction des secteurs, il peut être intéressant d'utiliser des pousses de saules dont la reprise est facilitée. Celles-ci sont à favoriser par rapport aux fascines mortes en raison de leur pérennité et du fait qu'elle favorise la biodiversité.
- Les haies doivent être implantées sur 3 rangs, en quinconce, sur une largeur n'excédant pas 90cm. Il est préférable de privilégier des essences locales de bois et d'arbustes qui drageonnent tels que le noisetier, le cornouiller, ... et de panacher afin de limiter la propagation des maladies. En parallèle, elles contribuent à la préservation et l'amélioration de la biodiversité.
- Les bandes enherbées, pour faciliter les dépôts de sédiments et augmenter la cohésion du sol.

### ■ QUELS OBJECTIFS ?

Les enjeux sont multiples :

- Augmenter la résistance du sol à l'arrachement.
- Freiner les écoulements, ralentir les flux d'eau.
- Augmenter les capacités de rétention de l'eau, stocker temporairement.

### ■ AUGMENTER LA RESISTANCE HYDRAULIQUE DES SURFACES PARCOURUES PAR L'EAU AU TRAVERS :

- d'une adaptation des pratiques culturales : non-labour, travail du sol perpendiculaire à la pente.

- d'une modification des systèmes de cultures : assolement concerté ou couvrant le sol au maximum durant la période à risque. La Chambre d'Agriculture assure cette mission de conseils sur plusieurs communes du territoire (Aspach, Hundsbach).

- la plantation de haies.

Ces dispositifs permettent également de réduire les transferts de pollutions d'origine agricole. Un site de mesure situé à Geispitzen a montré l'efficacité des techniques de non-labour ou de la présence de bandes enherbées pour réduire la fréquence et le volume de ruissellement et pour intercepter les pesticides.

### ■ FREINER LES ECOULEMENTS

Les principales solutions pouvant être mises en oeuvre sont constituées des techniques d'hydraulique douce. Ces aménagements rustiques, faciles d'entretien par rapport à ceux présentés ci-dessus, consistent en des haies, fascines bandes enherbées. des dispositifs végétalisés, constitués de végétaux vivants ou morts, sont à positionner en travers du ruissellement, au milieu ou en bas de la parcelle. Ils constituent un obstacle perméable qui freine l'eau. La Chambre d'Agriculture a créé en partenariat avec l'ARAA (Association pour la Relance Agronomique en Alsace) un site expérimental d'aménagements de lutte contre l'érosion et les coulées d'eau boueuse situé à Schwindratzheim (67). Il vise à tester l'efficacité, la pérennité et déterminer les coûts de mise en place et d'entretien de plusieurs dispositifs (cf encart «L'hydraulique douce»).

### ■ AUGMENTER LES CAPACITES DE RETENTION

Ce que ce soit au niveau de la parcelle, d'un bassin versant, d'une rue ou d'une habitation, des aménagements ou des techniques permettent d'augmenter les capacités de stockage et de rétention de l'eau.

- En milieu rural : il s'agira de créer sur un sous bassin versant élémentaire un bassin de rétention. Ce dispositif permet de stocker temporairement l'eau lors d'un épisode orageux. Dimensionné pour des épisodes de pluie centennale, ils peuvent stocker en fonction de la topographie plusieurs dizaines de milliers de m<sup>3</sup> d'eau pour un coût d'investissement pouvant dépasser 500 000€. Ces aménagements sont nombreux dans le périmètre du Sundgau (Bisel, Jettingen, Obermorschwiller,...). Leur aménagement est réalisé en concertation avec les exploitants agricoles sous maîtrise d'ouvrage des communes, par Rivières de Haute Alsace. A plus petite échelle, il est possible d'aménager des fossés à redents qui permettent de stocker une petite quantité d'eau.

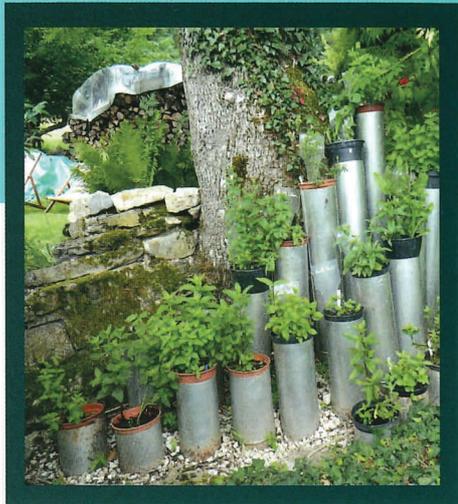
- En milieu urbain : les réseaux d'évacuation des eaux pluviales sont destinés à collecter les eaux de pluie. Ils sont malheureusement sous-dimensionnés vis-à-vis de certains événements extrêmes. Il est alors nécessaire d'agir sur les infrastructures, la conception des voiries et les zones de circulations de l'eau. Les villes mettent en oeuvre, avec le soutien de l'Agence de l'Eau, des mesures de désimperméabilisation des surfaces (stationnements végétalisés, noues d'infiltration,...) afin de limiter l'impact des conséquences de ces événements.

- Il est également possible d'équiper ses bâtiments de cuve de stockage des eaux de pluie, ce qui permet également d'économiser la ressource en période de contraintes estivales, ou d'aménager une toiture végétalisée. Ces investissements peuvent ponctuellement bénéficier de certains soutiens financiers.

# ET APRES... PAR ERIC CHARTON

## TENDRE VERS L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE : LA PERMACULTURE

L'autonomie au jardin est un objectif partagé par de nombreux jardiniers qui rêvent aujourd'hui de produire leurs légumes, leurs oeufs ou même leur propre miel. Evidemment, chacune de ces activités requiert un savoir faire et des espaces dédiés.



### Zoom...

#### Autonomie alimentaire

Dans le respect des êtres humains, de la nature, des êtres vivants et de l'environnement, l'autonomie alimentaire suppose une prise en charge individuelle et collective visant l'**accessibilité à une nourriture de qualité** et un meilleur contrôle du système alimentaire. C'est un processus de prise de pouvoir permettant, à toutes et à tous, l'exercice du **droit à l'alimentation**.

L'autonomie alimentaire repose sur quatre piliers :

- **Accessibilité à la nourriture** : accès à une quantité suffisante de nourriture saine, lieux d'approvisionnement diversifiés et avoisinants, prix raisonnables et équitables, pouvoir d'achat suffisant pour faire des choix alimentaires convenables en toute dignité.

- **Pouvoir de choisir** : prendre part aux décisions qui concernent notre communauté, être collectivement informé sur les enjeux alimentaires.

- **Respect** : des êtres humains, de la nature et de tous les êtres vivants, de l'environnement

- **Actions** : se prendre en charge individuellement et collectivement, réclamer le droit à l'alimentation pour tous, revendiquer des lois et politiques, s'impliquer dans les mouvements collectifs, solidaires et locaux.

Tout le monde ne dispose pas d'un jardin potager. **Un mini-jardin nourricier est possible sur un balcon** mais il faut être conscient de certaines contraintes de la culture hors-sol.

#### ■ L'EXPOSITION

Si le logement est situé plein nord ou si l'ombre est permanente, la culture de légumes ou de fruits est à oublier et doit être remplacée par des plantes ornementales d'ombre (hostas, fougères, ...). L'exposition est primordiale ! Les légumes-feuilles (salades, blettes, épinards, ...) peuvent apprécier la mi-ombre avec le soleil le matin. Par contre les légumes-fruits (tomates, aubergines, poivrons, courgettes, ...) préfèrent les plein soleil avec une exposition sud ou sud-ouest.

#### ■ LES CONTENANTS

La deuxième contrainte est la taille et surtout la profondeur des contenants qui doit être adaptée aux conditions de vie des plantes : 20cm de profondeur suffisent pour des salades ou des radis roses, 40 à 60 cm sont obligatoires pour les autres légumes ou fruits. Le jardinier peut donner du volume en mettant un treillage sur 1 ou 2 côtés du bac ou en installant un tipi de tuteurs. A la base, des haricots ou des pois à rame sont semés ou des plants de l'espace ratatouille (tomates...) repiqués. Plus la profondeur du bac est importante moins les plantes sont dépendantes aux apports d'eau. Durant la période estivale ou lors de ses absences prolongées, le jardinier veille à installer un système de gouttes-à-gouttes. Il est préférable d'utiliser de l'eau tempérée pour l'arrosage, l'eau froide étant stressante. L'arrosage ne doit pas noyer les plantes ; le sol doit être simplement humide. Un paillage de 2 à 3cm constitué de broyat de branches, feuilles mortes ou de tontes de gazon desséchées limite la perte d'eau, apporte des nutriments indispensables aux plantes et évite les éclaboussures lors des arrosages.

#### ■ LE SUBSTRAT

Un substrat adapté aux besoins des plantes leur assure un développement harmonieux et limite les soucis de maladies. Il doit être composé, à parts égales, de terre de jardin et de compost bien mûr. Un terreau de plantation de qualité convient aussi. Des billes d'argiles déposées au fond du bac assurent un bon drainage. Durant l'année, les besoins en nutriments sont assurés grâce au substrat de départ. Tous les ans, du compost mûr est apporté à l'automne pour reconstituer les réserves de sels minéraux épuisées par les plantes. Des feuilles mortes de petites tailles (bouleau, charmes,...) ou des déchets végétaux déchiquetés sont déposés en surface en automne ... c'est comme en forêt mais en pot !

#### ■ EXEMPLES PRATIQUES

Les plantes aromatiques comme le basilic, le thym, la menthe, le romarin ou la sauge demandent un plein-soleil ; cette exigence est moindre pour la ciboulette, la ciboule, le ciboulail, le persil ou le cerfeuil. Les premiers demandent un sol assez profond et peu pourvu en matière organique ; les secondes le préfèrent plus riche en terreau. Certaines plantes sont semées d'autres sont achetées en godet puis repiquées.

Les petits fruits (groseilles, cassis, framboises, ...) et les arbres fruitiers très nanisans n'ont pas leur place sur un balcon, sauf si les bacs sont larges, profonds et bien exposés. Par contre, les fraises peuvent égayer les balcons et les assiettes. Elles ont besoin d'une profondeur de 30cm, une distance de plantation de 30cm, un terreau de plantation, une exposition ensoleillée et un sol humide (sans être mouillé).

Des fleurs peuvent être mélangées aux légumes sans les concurrencer (souci, tagètes, ...).

## LA LETTRE DE L'EAU

n°6 Novembre 2020

Edition diffusée par les 7 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes

Merci au partenaire financier de la Mission Eau : Agence de l'eau Rhin-Meuse

#### CONTACT :

Jérôme MIRBACH

J.mirbach@cc-sundgau.fr

Mission Eau- Secteur Sundgau

Tél. 03 89 08 36 20

[www.mission-eau-alsace.org](http://www.mission-eau-alsace.org)

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes"

Mission Eau de la Communauté de Communes Sundgau  
Quartier Plessier - Bat 3

Avenue du 8ème Régiment de Hussards - 68130 ALTKIRCH

Directeur de publication : Gilles FREMIOT

Conception - rédaction : Missions Eau, E. Charton

Photos : Missions eau, E. Charton, Polo graphiste, GERIHCO

Impression :

Tirage : 22 000 exemplaires

Dépôt légal et n° ISSN : 2646-2702